



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.58.43.00.60

e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 88 Sp 19

Réunion téléphonique du 10 novembre 2022

Présents : MM Guyot – Romojaro - Schminke - Trinquesse

Début de réunion à 17 h 00.

1. Changements dates, horaires, terrains

Match 25387463 du 13.11.22 Champigny 1 – E.C.N. 1 Coupe Yonne seniors

La commission,

- prend note de l'arrêté municipal de la mairie de Champigny en date du 4 novembre 2022, reçu le 10 novembre 2022,
- en application du règlement des coupes seniors – coupe de l'Yonne :
« **Article 6** :
Les matchs sont joués aux dates fixées. En cas d'impossibilité liée à la praticabilité du terrain ou toute autre cause, le club recevant proposera un terrain de repli, à défaut le match se jouera chez l'adversaire. »
- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 13 novembre 2022 à 14 h 30 sur les installations de Chatel Gérard.

Match 25387459 du 13.11.22 Vinneuf Courlon 1 – St Fargeau 1 Coupe Yonne seniors

La commission,

- prend note de l'arrêté municipal de la mairie de Vinneuf en date du 9 novembre 2022,
- en application du règlement des coupes seniors – coupe de l'Yonne :
« **Article 6** :
Les matchs sont joués aux dates fixées. En cas d'impossibilité liée à la praticabilité du terrain ou toute autre cause, le club recevant proposera un terrain de repli, à défaut le match se jouera chez l'adversaire. »
- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 13 novembre 2022 à 14 h 30 sur les installations de St Fargeau.

Match 25105062 du 13.11.22 E.C.N. 2 – Ravières départemental 3 gr C

La commission,

- la priorité étant donnée à la programmation du match de coupe de l'Yonne Seniors (voir ci-dessus) et considérant le calendrier du championnat départemental 3,
- reporte ce match au 11 décembre 2022 sur les installations de Chatel Gérard (sous réserve du tirage de la coupe Prével pour l'équipe de Ravières).

Fin de réunion à 17 h 30.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président – Mr Trinquesse Jean-Louis